

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° 13

présenté par

M. Buisine, Mme Chabanne, M. Dufau, Mme Guittet, M. Lefait, Mme Le Houerou, M. Valax,  
Mme Bruneau, Mme Alaux, Mme Povéda, Mme Bouziane-Laroussi, M. Capet, M. Dupré,  
M. William Dumas, M. Juanico, M. Bricout, M. Demarthe et M. Amirshahi

-----

### ARTICLE 20

I. – À l'alinéa 18, substituer au mots :

« treize »

le mot :

« quatorze ».

II. – En conséquence, après l'alinéa 21, l'alinéa suivant :

« j) Les jeunes de dix-huit à trente ans. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Chômage, bas salaire, précarité... Les jeunes sont la catégorie de la population la plus durement touchée par la pauvreté, et sont ainsi particulièrement concernés par les difficultés d'accès au logement.

A cette fin, il apparaît normal de considérer les jeunes comme un public prioritaire des politiques de logements sociaux.